Image not found or type unknown

Au bout de combien de temps perd on son bonus auto

Par **MIMIMARTIN**, le **23/06/2010** à **13:53**

Bonjour,

Au bout de combien de temps perd-on son bonus auto ? Mon assurance me dit que j'ai perdu la totalité de mon bonus 50 % parce que je ne suis plus assuré depuis 02/2008. Est-ce legal ?

Merci !

Par **chaber**, le **24/06/2010** à **07:29**

Bonjour,

article 9, deuxième paragraphe de la règle applicable sur le bonus/malus:
"Si le contrat est interrompu ou suspendu pour quelque cause que ce soit, le taux de réduction ou de majoration appliqué à l'échéance précédente reste acquis à l'assuré mais aucune réduction nouvelle n'est appliquée, sauf si l'interruption ou la suspension est au plus égale à trois mois".

La position de l'assureur se trouve justifiée.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés